

SEANCE ORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2002

BUREAU :

Président : M. François LANCE
Vice-présidente : Mme Annick BOUNOUS
Secrétaire : M. François BAERTSCHI
Membres : M. Gilles AUGSBURGER, Mme Andrée JELK-PEILA,
M. Charles PAGE

Sont présents :

M. Aldo CAVALERI, Mmes Martine CASUTT, Mariefrance DANCET, MM. Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Marc GUILLERMIN, Pierre-Henri HEIZMANN, Henri IMHOF, Pierre JAQUET, Mme Christiane LAPAIRE, MM. Jean-Pierre LEWERER, Mathieu LEWERER, Stéphane LORENZINI, Mme Maria MALAGOLI, M. Christian MARCHIANDO, Mme Carla MELVYN, MM. Jean-Pierre PASQUIER, Alberto PEREZ IRIARTE, Frédéric RENEVEY, Mme Nathalie REVILLOD, M. André RICHERT Mmes SCHENKER, Patricia SOLIOZ, MM. Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY, Mme Marina WYSS LOTTAZ, M. Dominique ZEHFUS

Excusés : M. Vincent BERNASCONI, Mme Marceline DILONARDO

Assistent à la séance : M. Walter SPINUCCI, Maire
MM. Pascal CHOBAS et Marco FOLLMY, Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Prestation de serment de M. André RICHERT
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2002
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif
- 7) **Commission de l'aménagement du territoire – Séances des 26 août et 30 septembre 2002 – Rapporteur : M. Vincent BERNASCONI**
 - a) Périmètre « Le Petit Voiret » - Mutation parcellaire **p. 1153 Arrêté**
 - b) Plan localisé de quartier No 29234-543 situé entre l'avenue des Morgines, le chemin Louis-Hubert et la route du Pont-Butin **p. 1155 Arrêté**
 - c) Divers
- 8) **Commission Agenda 21 - Séances des 20 mars, 6 juin, 12 septembre, 3 et 10 octobre 2002 - Rapporteur : Mme Maria MALAGOLI**

Invitation au Conseil administratif d'élaborer un premier train d'actions à inscrire à l'Agenda 21 :

 - Information
 - Système de management environnemental
 - Coopération **p. 1156 Vote**

Séance ordinaire du 31 octobre 2002

- 9) **Commission de l'administration et information –
Séance du 18 septembre 2002 –
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**
- a) Projet Intranet – présentation et démonstration **p. 1160** **Information**
 - b) Nomination des Présidents et Vice-présidents des locaux
de vote pour l'an 2003 **Renvoyé**
 - c) Divers
- 10) **Commission des écoles, culture et loisirs –
Séances des 12 septembre et 10 octobre 2002 –
Rapporteurs : Mmes Marceline DILONARDO et Annick BOUNOUS**
- a) Projet « Pédibus » **p. 1160** **Information**
 - b) Divers
- 11) **Commission de l'aménagement du territoire –
Séance du 30 septembre 2002 –
Rapporteur : M. Vincent BERNASCONI**
- a) Point de la situation sur les projets d'implantation d'EMS sur le
territoire de Lancy **p. 1163** **Information**
 - b) Discussion sur les pistes cyclables **p. 1163** **Information**
 - c) Divers
- 12) **Commission de sécurité – Séance du 9 octobre 2002 –
Rapporteur : Mme Carla MELVYN**
- a) Election du Président et du Vice-président **p. 1165** **Information**
 - b) Approvisionnement économique du pays
– Présentation du point de vue fédéral, cantonal
et communal **p. 1165** **Information**
 - c) Divers
- 13) Résolution du parti Radical « Le maillon manquant » **p. 1166** **Résolution**
- 14) Présentation du compte rendu administratif 2001 **p. 1167**
- 15) Présentation du budget 2003 **p. 1167**
- 16) Propositions individuelles et questions **p. 1174**
- 17) Questions du public **p. 1175**

M. LANCE : Mesdames, Messieurs, bonsoir. J'ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal en saluant tous les Conseillers municipaux présents, je salue M. le Maire et M. Föllmi, Conseiller administratif. Je salue également notre procès-verbaliste et notre huissier, le public, et éventuellement le représentant de la presse.

Je dois excuser M. Bernasconi et Mme Dilonardo.

M. SPINUCCI : Je dois excuser l'absence très relative de notre collègue Pascal Chobaz qui aura un peu de retard.

M. LANCE : Nous allons commencer cette séance par la point 1.

Séance ordinaire du 31 octobre 2002**1. PRESTATION DE SERMENT DE M. ANDRE RICHERT**

M. André Richert va remplacer M. Florian Dubath, démissionnaire. Je vous donne lecture de la lettre du Service des votations et élections du 8 octobre 2002 :

« *Messieurs les Conseillers administratifs,*

Je vous informe que M. André Richert accepte le mandat de Conseiller municipal de votre commune, suite à la démission de M. Florian Dubath.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir faire prêter serment à l'intéressé, conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984.

Je vous saurais gré d'informer le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement de la prestation de serment effective de l'intéressé.

Je vous prie d'agréer, etc. »

M. LANCE : Je demanderai à M. Richert de se présenter devant moi, en priant cette assemblée, ainsi que le public, de se lever.

Après l'engagement que je vais vous lire, je vous inviterai, à l'appel de votre nom, à prêter serment, en levant la main droite, en répondant : « je le jure ou je le promets ».

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République du canton de Genève, d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs à ma charge, de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal ».

M. RICHERT : Je le jure.

M. LANCE : Merci M. Richert, je prends acte de votre serment et je vous en félicite. Je vous souhaite la bienvenue.

Au niveau du groupe des Verts, y-a-t-il des modifications au sein des commissions du Conseil municipal, M. Baertschi ?

M. BAERTSCHI : Aucune.

M. LANCE : Je vais passer la parole à M. Spinucci.

M. SPINUCCI : Nous prenons congé ce soir de notre collègue Florian Dubath. Florian Dubath a été Conseiller municipal de 1999 à 2002; il a été Vice-président de la Commission des sports, et membre des Commissions de l'administration et information, ainsi que des travaux et constructions.

En tant que responsable de ce dicastère, j'ai beaucoup apprécié les interventions de M. Dubath qui ont toujours porté notamment sur la protection de l'environnement. J'ai toujours pris en compte les appréciations, la sensibilité qu'il a pu manifester dans le traitement de ces divers dossiers.

M. Dubath, comme le veut la tradition, je vous remets un petit souvenir de l'administration, en marque de remerciements pour le temps que vous avez passé dans ce Conseil.

Séance ordinaire du 31 octobre 2002

M. DUBATH : Je vais dire deux mots. Si, au début, je me suis presque retrouvé parmi vous par hasard, en effet, j'étais inscrit sur la liste des Verts, plutôt pour marquer mon soutien au mouvement, et j'ai été élu, alors que ce n'était pas tout à fait ce qui était prévu.

Je dois dire que, depuis, j'ai vécu parmi vous une expérience très intéressante et formatrice, et c'est avec regret que je vous laisse ce soir. A bientôt.

M. LANCE : Merci M. Dubath.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. CAVALERI : Afin d'épargner au public et à notre assemblée, une discussion oiseuse par manque d'information précise, afin d'éviter aussi l'habituel karaoké aboutissant inexorablement au refrain du renvoi en commission, vu que tel est le vœu des motionnaires, le groupe Socialiste propose :

- a) de retirer le point 13) de l'ordre du jour
- b) de confier l'objet à la Commission sociale.

M. LANCE : Il s'agit bien de l'approbation de l'ordre du jour. Il ne s'agit pas d'un renvoi en commission, on ne peut pas voter un renvoi de commission à ce point. Que les auteurs de cette résolution veulent bien s'exprimer.

M. HEIZMANN : C'est vrai que je suis pris à froid. Je suis très surpris parce qu'en fin de compte, on a le sentiment de casser le jeu démocratique. Dans le Conseil municipal, nous avons le droit d'émettre des résolutions, des motions pour l'exercer. Maintenant que cela dérange, je veux bien le comprendre, mais je trouve que c'est une espèce de droit de veto, et de le retirer, c'est une atteinte à l'expression de la volonté du groupe Radical.

M. PASQUIER : Je me porte aussi en faux, si on crée un précédent ce soir avec le fait du point 2) de l'ordre du jour de retirer des motions, on doit aller jusqu'au bout. On doit accepter l'ordre du jour tel qu'il est, avec la motion, et on verra à ce point, ce n'est pas démocratique.

M. LANCE : Nous allons voter sur la proposition de M. Cavaleri. La proposition est refusée à la majorité.

L'ordre du jour est maintenu tel quel.

M. FOLLMY : J'aimerais intervenir sur un autre point de l'ordre du jour. Il s'agit du point 9b), nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote, je dois dire que je n'ai pas pu présenter cette liste, du fait qu'il nous manque des noms. Le parti Libéral et le parti des Verts ne nous ont pas communiqué les noms qu'il fallait.

Donc, je représenterai cette liste au prochain Conseil municipal, et je souhaiterais que ces deux partis nous communiquent les noms, d'ici au 15 novembre au plus tard. Faute de quoi, nous mettrons des noms nous-mêmes. Le point 9b) est donc reporté.

Séance ordinaire du 31 octobre 2002

Mme MELVYN : J'ai remis ce soir le complément des noms. Donc pour les Verts, c'est en ordre.

M. LANCE : Donc ce point 9b) est reporté au prochain Conseil municipal.

**3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
26 SEPTEMBRE 2002**

M. LANCE : Le procès-verbal est accepté avec nos remerciements à Mme Augsburgers.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. LANCE : J'ai quelques courriers.

Premier courrier :

« Mesdames et Messieurs, les habitants du chemin des Tattes-Brûlées, 82, 84, 88 et 93 ans, viennent vous remercier d'avoir bien voulu examiner leur problème de ramassages des poubelles. En effet, après avoir pendant 50 ans, descendu deux fois par semaine les sacs poubelles et les déchets encombrants au bord du chemin du Bac, ils sont heureux de pouvoir enfin les déposer juste devant leurs maisons, comme tout le monde. Merci d'avoir pris notre demande en considération par l'intermédiaire de Marceline Dilonardo, qui s'est faite notre porte-parole. Avec nos meilleures salutations. »

Je vous donne lecture d'une copie d'un courrier qui a été adressé au Conseil administratif, c'est un courrier du Collectif des Palettes, concerne groupe de proximité :

« Messieurs,

Ayant été informés de la prochaine réunion du groupe de proximité le 1^{er} octobre 2002, nous vous transmettons notre étonnement de n'avoir toujours pas été contactés par votre groupe, en place depuis déjà 6 mois, afin de travailler avec vous dans le sens de la proximité. Qu'est-ce que la proximité ? Si ce n'est faire aboutir un projet de quartier mis en place et porté par des gens du quartier, pour la population du quartier. Certes l'Etat a sa place dans ce projet, mais il ne doit pas ignorer le groupe du Collectif Palettes, en agissant seul, alors que ce groupe est actif depuis plus de 3 ans, connu et reconnu par la commune et par les médias.

Aussi, nous réitérons notre volonté d'être en partenaire à part entière du projet de proximité. Nous vous rappelons notre lettre du 15 juillet 2002, que vous trouverez en annexe, lettre pour laquelle, nous n'avons toujours pas reçu de réponse. Dans l'attente imminente de votre prochain contact, nous vous prions de croire, etc. ».

Signé : Centre Marignac : Jacques Roggo – Jacques Bergholz – Association de l'Etoile Marie-Hélène Boulian - Paroisse protestante Grand-Lancy, Françoise Junod-Ochsner – Alexandre Mumenthaler, travailleur social hors-murs – Corinne Schmid, assistante sociale.

Séance ordinaire du 31 octobre 2002

J'ai une lettre adressée au Collectif des Palettes, signée du Conseiller administratif Pascal Chobaz, je vous la lis :

« *Concerne : Projet de pavillons provisoires à Lancy-Sud et de locaux pour « l'atelier avion »* »

Mesdames, Messieurs,

Notre service des travaux et constructions a récemment pris contact avec vous pour vous soumettre les plans du dossier cité en titre.

Nous avons pris note de votre accord et vous informons que nous effectuons les démarches pour déposer la requête en autorisation de construire.

Une estimation de ces travaux a été effectuée et ceux-ci se montent à environ Fr. 260'000.--, y compris les éléments d'autoconstruction apportés par le Collectif, pour le bâtiment et le couvert. Le hangar pour « l'atelier avion » est estimé, quant à lui, à Fr. 75'000.--. Nous avons pris note que vous disposez d'une somme de Fr. 30'000.-- pour cet ouvrage et que la Ville de Lancy devrait prendre le solde de Fr. 45'000.-- à sa charge.

Compte tenu du coût total de cette opération, nous présenterons ce projet à la Commission sociale lors de sa séance du jeudi 21 novembre 2002 à 18.30 h.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions d'agréer, etc. ».

Autre information, les Samaritains de Lancy organisent leur conférence annuelle, le lundi 4 novembre 2002, à 20 heures dans le local des Samaritains à l'école Rapin. Cette année, la conférence tenue par le Dr Mahler, aura pour thème « le dopage sportif ». Vous êtes donc cordialement invités à cette conférence.

Dernière information : le Ippon Karaté de Tivoli fête son 10^{ème} anniversaire le vendredi 8 novembre 2002, dès 18 heures, à la salle communale du Petit-Lancy, avenue Louis-Bertrand. Vous êtes également invités, il y aura des démonstrations des élèves de ce club.

5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. SPINUCCI : Tout d'abord, je vous remercie, M. le Président, d'avoir répondu à la question qui avait été posée par Mme Dilonardo, concernant le ramassage des ordures au chemin des Tattes-Brûlées.

En réalité, le Service de ramassages ne peut pas parfois intervenir dans tous les chemins privés, et c'en est un, celui des Tattes-Brûlées, Mais là, compte tenu des aménagements très simples qui ont été faits par le Service des parcs, promenades et maintenance, notamment couper les branches qui n'étaient pas à la juste hauteur, je suis heureux d'avoir pu répondre favorablement, par l'intermédiaire du Service des parcs, promenades et maintenance, à cette demande.

Je répons maintenant à l'interpellation de Mme Casutt concernant le giratoire chemin des Palettes, chemin des Semailles, avenue du Curé-Baud. Vous vous souvenez, qu'à un moment donné, ces giratoires, et également celui qui est à l'intersection de l'avenue du Curé-Baud et du chemin des Fraisiers, présentaient des aspérités, des bosses qui étaient provoquées par un fluage du revêtement bitumineux dû aux passages répétés des bus des TPG, notamment ceux de la ligne 4.

Séance ordinaire du 31 octobre 2002

Nous avons attendu pour voir quelle était la réaction du traitement qui avait été fait initialement, cela n'avait pas donné satisfaction, mais entre-temps, nous avons fait établir un rapport par un laboratoire spécialisé dans le traitement dans ce genre de problème. Il ressort effectivement que ces déformations sont dues à un passage répété des bus, et il propose de reprendre toute l'infrastructure des giratoires depuis la fondation. Le problème c'est que le coût estimé de ces travaux tourne autour des Fr. 240'000.-- pour le giratoire Palettes/Semailles, Fr. 102'000.-- pour le giratoire Curé-Baud/Palettes et Fr. 170'000.-- pour le giratoire Curé-Baud/Fraisiers.

Donc, face à cette dépense qui n'était pas budgétée, nous avons fait procéder à un raboutage simple par notre Service des parcs, promenades et maintenance, et j'espère que cette solution donne, cette fois-ci, satisfaction aux cyclistes et motocyclistes qui ont l'occasion de passer par ces giratoires.

Je vous dois une communication concernant la modification d'une dénomination d'artère. Effectivement, nous nous sommes rendus compte que l'artère avenue Louis-Bertrand, dans sa partie initiale, en partant depuis la route de Chancy, ne portait que 5 numéros, et qu'ensuite, elle se prolongeait plus logiquement par l'avenue du Petit-Lancy.

Nous avons formulé une demande au service ad hoc, qui nous a donné raison. Ainsi, je peux vous dire que l'avenue Louis-Bertrand 1-3-5 devient avenue du Petit-Lancy 1-3-5, et que l'avenue du Petit-Lancy 1, c'est le parking Louis-Bertrand, devient avenue du Petit-Lancy 5a.

Une dernière information concerne les ascenseurs de la passerelle du centre commercial de Lancy-Centre. Ces ascenseurs sont constamment vandalisés, par ailleurs, ils ne sont jamais utilisés par qui que ce soit, vu que la facilité a été donnée aux piétons de traverser la chaussée à niveau, avec en plus l'aide de feux lumineux. Très récemment, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement a procédé à l'élargissement de l'îlot central, ce qui a raccourci le temps de traversée des piétons. Ainsi, il a été décidé, d'entente avec la direction du centre commercial, de procéder à la suppression des ascenseurs, dans la partie niveau chaussée-passerelle supérieure. Il est entendu que l'ascenseur, côté centre commercial, reste en service pour desservir les parkings du centre commercial.

M. FOLLMY : Tout d'abord en réponse au courrier du Collectif des Palettes, je vous informe que ce courrier est maintenant caduc, dans la mesure où le Conseil administratif a reçu le Collectif, il y a déjà de cela presque un mois, et d'autre part, il est prévu que ce Collectif sera reçu par le groupe de proximité, et pour terminer, il sera reçu également par la Commission sociale.

Je vous communique également une information émanant du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement. Nous avons demandé au début de l'année, suite à une rencontre avec les commerçants du Petit-Lancy, d'examiner la possibilité de créer un giratoire à la place des Ormeaux. La réponse qui nous est parvenue est malheureusement négative, ce n'est pas envisageable. En effet, l'espace à disposition entre les bâtiments ne permet pas l'implantation d'un giratoire satisfaisant, d'autre part, la sécurité des piétons serait moins bonne qu'aujourd'hui, et la fluidité des transports publics, au bénéfice actuellement de voie bus, serait pénalisée, d'où la réponse négative.

Séance ordinaire du 31 octobre 2002

Je vous donne également quelques informations à propos de certaines dates. Tout d'abord, j'aimerais vous rappeler le Vide Grenier qui va se dérouler le 2 novembre, donc ce samedi matin, dans le préau de l'école du Petit-Lancy. Ensuite, la Coopérative au chemin Champs-Gottreux, qui va s'intituler « Le Clos des Semailles » va être formellement constituée le 19 novembre prochain, qu'une séance publique d'information, mise sur pied par le Conseil administratif, sera organisée le 26 novembre prochain, et qu'il y aura une inauguration officielle le 19 décembre à la Halte Lancy-Pont-Rouge. A cette inauguration, vous serez évidemment conviés.

J'aimerais également vous communiquer le courrier que nous avons reçu de Mme Calmy-Rey, à propos du Palais de l'Equilibre, vous avez eu la réponse à travers les journaux, mais nous avons quand même reçu une réponse officielle qui dit ceci : *« Malheureusement, je dois constater que ce projet n'est pas compris, ni souhaité, et que des Conseillers municipaux s'organisent pour y résister. Mon intention n'était certes pas de m'imposer, c'est la raison pour laquelle, je vous informe renoncer à présenter, au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, un projet de loi concrétisant l'implantation du Palais de l'Equilibre et de sa médiathèque à Lancy. J'en informe ce jour, c'était le 9 octobre, le Conseil d'Etat et le Président de la surveillance des projets de la Confédération à Expo 02 ».*

Je profite de ce courrier pour vous donner quelques informations à propos de ce qui pourrait se passer du côté de l'esplanade des Palettes, et à cet égard, il y a deux sujets que l'on pourrait évoquer, tout d'abord, la question du parking souterrain et d'autre part, le projet Escargot.

En ce qui concerne le parking souterrain, vous vous souvenez que nous avons déposé, il y a déjà quelques temps, une requête en autorisation de construire, que cette requête a abouti à la délivrance de l'autorisation de construire, et ceci en avril de cette année. Ensuite, nous avons interpellé la Fondation des parkings pour qu'elle finance la partie « Parking-relais » qui était évaluée à Fr. 10 millions, et qui correspond à 250 places de parking. Nous avons ensuite indiqué que la Commune était prête à contribuer en termes d'investissements à hauteur de Fr. 4 millions pour les 100 autres places réservées aux habitants du quartier, et même que la Commune était prête à laisser, à la Fondation des parkings, le produit des locations de ces 100 places, charge à cette Fondation d'assurer la gestion complète du parking, au niveau de son fonctionnement.

Aujourd'hui, la situation se présente de la manière suivante : en matière de localisation, le parking des Palettes entre parfaitement dans la stratégie de mobilité de la Fondation des parkings, donc il n'y a pas de problème de ce côté-là. En matière de financement, la Fondation des parkings est momentanément bloquée, car elle ne dispose pas, à l'heure actuelle, de moyens suffisants. Elle est en pleine réflexion pour trouver de nouvelles sources de recettes; cela va évidemment prendre un peu de temps, mais le Conseil administratif est à l'heure actuelle en pourparlers avec la Fondation, pour l'aider évidemment à trouver des solutions, afin de débloquer la situation.

Ensuite, en ce qui concerne l'Escargot, vu la non-venue du Palais de l'Equilibre, le Conseil administratif a décidé de reprendre le projet. Il se propose de procéder en deux temps. Premièrement, mise au point de l'implantation du programme dans le bâtiment, avec consultation des parties intéressées pour s'assurer de leur adhésion. Deuxièmement, une fois que ceci sera acquis, lancement de la phase de l'étude, visant

Séance ordinaire du 31 octobre 2002

à aboutir à la requête en autorisation de construire. Nous pensons que cette manière de procéder permettra de faire avancer les deux projets en même temps, c'est-à-dire, le parking et l'Escargot, sans que l'on perde du temps.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

**7. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE –
Séances des 26 août et 30 septembre 2002
Rapporteur : M. Vincent BERNASCONI**

a) Périmètre « Le Petit-Voiret » - Mutation parcellaire
=====

En remplacement de M. Bernasconi, M. LORENZINI présente le sujet : Dans le cadre du plan localisé de quartier de Champs-Gottreux, lequel prévoyait deux immeubles de logement et une salle omnisports, un certain nombre de mutations parcellaires doivent être exécutées.

Le premier immeuble, perpendiculaire à l'avenue Curé-Baud, est en cours d'exécution par des promoteurs privés. Le deuxième sera construit par une coopérative, selon un récent vote du Conseil municipal. La salle omnisports, refusée par une majorité du Conseil municipal, ne se fera pas.

L'immeuble privé se terminant, des mutations parcellaires sont nécessaires, elles visent à ce que les promoteurs privés cèdent à la Ville de Lancy 2'621 m² des surfaces côté Petit-Voiret et le long du chemin Champs-Gottreux, tandis que nous leur céderons 727 m², surface que leur immeuble occupe actuellement sur une de nos parcelles. Cette opération permettra à la Ville de Lancy de recevoir gratuitement 1'894 m² de terrain.

L'abandon de la salle omnisports et de la galette commerciale a deux conséquences directes sur le périmètre.

Premièrement, 290 m² de droits à bâtir non utilisés sont disponibles pour la commune, 135 m² ont d'ores et déjà été cédés aux promoteurs privés en échange de la construction par ces derniers de la rampe de parking qui sera utilisée pour l'immeuble en coopérative, les 155 m² restants seront attribués à la coopérative.

Deuxièmement, la zone dans l'angle avenue Curé-Baud, chemin Champs-Gottreux est en friche. Le Conseil administratif a prévu la réalisation d'un terrain de jeu communal, réalisé par les promoteurs privés et financé par Lancy pour un montant estimatif de Fr. 250'000.--. Un commissaire s'étonne néanmoins que le promoteur privé ne participe pas à sa réalisation car, dans le plan localisé de quartier, une place de jeu était mentionnée et habituellement de tels équipements sont pris en charge par

Séance ordinaire du 31 octobre 2002

l'ensemble des maîtres de l'ouvrage du périmètre. Il est également demandé que la Commission de l'environnement s'interroge sur le type d'équipement qu'il conviendrait de construire à cet endroit, rappelant que beaucoup d'espaces de jeu sont déjà existants dans un périmètre de quelques dizaines de mètres.

Vote de la commission unanimité.

M. FOLLMY - (Clichés) : Vous avez ici un plan cadastral, à gauche l'avenue du Curé-Baud, en bas, le chemin des Champs-Gottreux, et à droite, le chemin des Semailles. En rouge, vous avez la parcelle détenue par les promoteurs privés, et en bleu, une partie des parcelles détenues par la Commune. Cela est la situation actuelle.

Vous avez maintenant la situation à laquelle, on aimerait tendre. Vous voyez ici, les promoteurs privés qui auront un rectangle complet, cela correspond à l'assiette de terrain sur lequel se trouve l'immeuble actuellement en construction, et puis, en bleu, ce que la Commune va pouvoir obtenir, de telle manière à ce que les mutations parcellaires soient complètes.

Sur le 3^{ème} cliché, on voit mieux les cessions. Je vous rappelle que cet ensemble-là, appartient actuellement à des promoteurs privés, ceux-ci vont nous céder la partie supérieure ainsi que la bordure le long de l'avenue du Curé-Baud, et le bas de leur parcelle. En contre-partie, nous allons céder cette partie-là aux propriétaires privés, et nous obtiendrons la situation future telle qu'on l'a vue tout à l'heure.

M. PAGE : J'aimerais savoir où est la place de jeux.

M. FOLLMY : La place de jeux sera installée ici, à l'angle du chemin Champs-Gottreux et de l'avenue du Curé-Baud. L'immeuble actuellement en construction se trouve à cet emplacement, et l'immeuble concernant la coopérative va se localiser à cet endroit.

M. PAGE : J'ai une question complémentaire. Si nous votons oui ce soir, est-ce que nous nous engageons pour la place de jeux, ou c'est une question qui reviendra ?

M. FOLLMY : C'est une question qui reviendra, sous forme d'un crédit d'investissement.

M. HEIZMANN : Pour quelle raison, le petit triangle, qui jouxte la parcelle rectangulaire, a été conservé par la Commune ? Et qu'on n'a pas remis l'équivalent en m² au promoteur ? C'est vraiment une zone résiduelle qu'on aura beaucoup de peine à entretenir.

M. FOLLMY : Ce triangle-là fait partie des m² dont on a besoin pour la Ville de Lancy. On ne peut pas le céder comme cela.

M. LANCE : Avant de passer à la lecture de l'arrêté, j'aimerais préciser que pour cet arrêté, nous devons appliquer l'article 7.6 du règlement du Conseil municipal. Je vous lis cet article « *ne peuvent être prises qu'à la majorité absolue de la moitié des Conseillers municipaux présents, plus 1, le Président votant, les délibérations portant sur la clause d'urgence, l'achat ou la vente d'immeubles, l'échange ou le partage des biens communaux, la constitution de servitudes, d'autres droits réels.* Dans ce cas-là, il s'agit d'échange.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

Séance ordinaire du 31 octobre 2002**b) Plan localisé de quartier No 29234-543 situé entre l'avenue des Morgines, le chemin Louis-Hubert et la route du Pont-Butin**

=====

En remplacement de M. Bernasconi, M. LORENZINI présente le sujet : Ce projet de plan localisé de quartier est sur des parcelles occupées actuellement par Spinedi et quelques autres entreprises. C'est l'entreprise Zschokke qui désire établir son siège social. Il se trouve en zone industrielle. Il s'agit d'une construction de rez + 4 étages + superstructure, d'un parking en sous-sol de maximum 290 places. L'entrée-sortie de celui-ci se fera exclusivement sur le chemin Louis-Hubert. La construction sera de 20'000 m2 avec une densité de 1,8.

Pour Lancy, cette réalisation apportera à Lancy un maximum 400 nouveaux emplois.

Il n'y a pas eu d'observation durant la période de mise à l'enquête. Un commissaire relève qu'il conviendrait que le côté ouest de la route du Pont-Butin soit étudié du point de vue urbanistique par l'Etat. En effet, les bâtiments sont systématiquement construits en retrait de la route et les espaces résiduels ne sont pas étudiés.

M. FOLLMY – (Clichés) : Voici donc le plan localisé de quartier qui vous est proposé. Vous avez sur votre gauche l'avenue des Morgines, en direction du Cepta, au-dessus du plan localisé de quartier, le chemin Louis-Hubert, à droite, la route du Pont-Butin, et puis, au sud, l'entreprise Compaq.

C'est un plan localisé de quartier qui a l'air assez massif, mais sa réalisation, comme on le verra tout à l'heure, à travers une maquette, présentera quelque chose de plus léger. Il s'agit d'un plan localisé de quartier avec un rez-de-chaussée, + 4 étages + une superstructure. L'entrée pour le parking est prévue au chemin Louis-Hubert, à cet endroit-là précis, ce qui fait que les employés pourront accéder par la contre-route le long du Pont-Butin, et prendre le chemin Louis-Hubert pour entrer à l'intérieur du parking. Pour ressortir, ils feront le chemin inverse, donc ils prendront le chemin Louis-Hubert et la route du Pont-Butin, pour ceux qui vont dans cette direction-là.

L'entrée officielle piétons de l'entreprise est située à l'avenue des Morgines. Par ailleurs, il est prévu autour du bâtiment un cheminement qui est destiné pour les livraisons et pour les services de sécurité. Quant au parking, il est prévu un maximum de 290 places. Une première partie, de l'ordre de 230 places est destinée pour les collaborateurs de l'entreprise Zschokke, et puis pour la suite, ils devront expliquer, s'ils veulent étendre jusqu'à 290 places, les besoins qui se feraient sentir dans ce périmètre.

Vous avez ici un cliché présentant la maquette, où l'on voit le bâtiment qui est projeté à cet endroit-là, vu en direction du Petit-Lancy et de la route du Pont-Butin. Un autre vu de haut, et un 3ème en bas, avec l'avenue des Morgines, le chemin Louis-Hubert et la route du Pont-Butin.

Ce que je voudrais ajouter, c'est que nous avons déposé, sur votre place, un projet d'arrêté qui a été modifié par le Conseil administratif, parce que nous nous sommes aperçus, en examinant de près le plan localisé de quartier, que la surface qui est cédée à l'avenue des Morgines était insuffisante pour réaliser une future piste cyclable. La surface qui est cédée correspond uniquement à la largeur d'un trottoir, et c'est la

Séance ordinaire du 31 octobre 2002

raison pour laquelle, nous vous proposons ce complément à la demande qui vous est soumis ce soir.

L'arrêté 7b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

c) Divers

=====

En remplacement de M. Bernasconi, M. LORENZINI présente le sujet : La prolongation du tram 13 en direction de St-Julien a été étudiée par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, la commune de Plan-les-Ouates ne veut pas du passage au centre du village, car cela couperait le village en deux. Elle préconise de relancer l'étude par la route de base pour desservir la Ziplo et les Cherpines. Lancy sera certainement interpellé par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement. Affaire à suivre.

Le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement a mis à l'enquête le retour en zone villas de la zone dite du « Pied du Champignon ». Le Conseil d'Etat a indiqué que, conformément au Plan directeur cantonal entériné le 21 septembre 2001, il n'entendait pas revenir sur une modification de zone pour les périmètres des Palettes et de Surville.

Une passerelle piétonne pour deux roues est projetée par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement pour relier le carrefour à l'extrémité de l'avenue Eugène-Lance et le Stade de Genève.

**8. COMMISSION AGENDA 21 –
Séances des 20 mars, 6 juin, 12 septembre, 3 et 10 octobre 2002
Rapporteur : Mme Maria MALAGOLI**

Invitation au Conseil administratif d'élaborer un premier train d'actions à inscrire à l'Agenda 21 :

- **Information**
- **Système de management environnemental**
- **Coopération**

=====

Mme MALAGOLI présente le sujet : Pendant la séance du 20 mars, toute notre stratégie de communication a été étudiée, c'est-à-dire, les choix des supports et l'adoption de leur contenu. Nous avons aussi examiné la procédure à suivre pour l'élaboration de l'Agenda 21 communal.

Lors de la séance du 6 juin, M. November nous a présenté le bilan socio-économique de la ville de Lancy. Pour rédiger ce bilan, l'enquête de l'Institut Link de 1997 et des interviews réalisés par Mme Lanci-Montant ont été utilisées parmi d'autres sources d'information. Il en résulte un travail très détaillé, à partir duquel on peut avoir connaissance de toute une série de problèmes soulevés par la population, mais aussi

Séance ordinaire du 31 octobre 2002

d'une série de solutions et propositions suggérées par les habitants de notre ville et qui vont être d'une extrême utilité dans l'élaboration des actions pour l'Agenda 21.

Quant à la séance du 12 septembre, M. Zurbrugg a présenté la politique environnementale des TPG. Celle-ci repose sur 3 axes, respectant les principes fondamentaux du développement durable, pour un équilibre entre les exigences sociales, économiques et environnementales. La maîtrise de ces paramètres a permis aux TPG d'obtenir la certification ISO 14001, décernée officiellement à l'entreprise le 28 septembre 2001. La norme ISO 14001, adoptée au niveau international en 1996, vise l'amélioration des résultats environnementaux de l'entreprise et, plus généralement, une meilleure gestion de ses impacts.

Un premier axe a été d'informer les employés, puis, tout un programme d'actions a été établi pour diminuer les impacts environnementaux tels la pollution de l'air et de l'eau. De même, il a été envisagé la gestion des déchets, l'organisation relative à la sécurité et à la diminution des nuisances sonores.

Face à une question d'un Conseiller municipal, M. Zurbrugg a reconnu que la rationalisation de l'entreprise a provoqué une détérioration des conditions de travail des employés. Il reste donc évident que la dimension sociale doit être améliorée afin que les TPG appliquent dans leur totalité les principes fondamentaux du développement durable.

C'est aussi lors de cette séance que M. Lachavanne a présenté le bilan environnemental de la ville de Lancy. Cette étude a été mandatée par le Conseil municipal en 1997 et s'inscrivait dans une suite logique des réflexions menées lors de l'élaboration du Plan directeur. Celui-ci a été établi en 1982 et réactualisé en 1994, suite à la décision du Grand Conseil en 1958, de vouer le territoire de la commune de Lancy à l'urbanisation pour répondre aux besoins de la ville et du canton.

Ce bilan met en évidence les problèmes les plus importants dans l'aspect environnemental et propose un certain nombre de mesures prioritaires destinées à les résoudre ou à les limiter le plus possible. Il s'agit donc d'un document important de référence du pôle environnement.

Le 3 octobre a eu lieu une séance Agenda 21 élargie au Conseil municipal. Les 3 experts étaient présents ainsi que quelques Conseillers municipaux, le but de cette réunion étant d'informer sur l'avancement des travaux et faire le point de la situation.

M. Lachavanne a souligné l'importance d'un Agenda 21 local car, a-t-il dit, il est nécessaire de distinguer dans le développement durable les buts globaux des buts locaux. Ces derniers relèvent d'une amélioration de la qualité de vie, de la diminution de la pollution et du respect de la biodiversité ainsi que de la lutte contre la pauvreté. Pour ce faire, il est nécessaire de mettre sur pied un plan communal qui tient compte des trois pôles tant sur le court que sur le long terme.

Le professeur a évoqué, pour mémoire, la démarche adoptée à Lancy pour l'élaboration de l'Agenda 21 et Mme Juge a complété les explications en ajoutant que cette démarche s'appuie sur une structure composée du Comité de Pilotage et du Forum. Les modalités dudit forum restent à concrétiser mais il est très important dans la mesure où il vise à intégrer la société civile dans nos débats.

Séance ordinaire du 31 octobre 2002

Le 10 octobre, Mme Juge nous a montré le projet du dépliant tous ménages qui fait partie de notre stratégie de communication. Tous nos commentaires et critiques vont être tenus en compte pour la réalisation de la mouture définitive.

De même, lors de cette réunion, M. Lachavanne a présenté l'exercice pratique à suivre de façon à pouvoir traduire les problématiques locales en actions qui vont constituer notre Agenda 21.

Le « modus operandi » se base dans l'établissement de 2 fiches. La première est la fiche problématique et la seconde, la fiche actions Agenda 21. La fiche problématique traite les points suivants :

- Problématique générale
- Constat dans la commune
- Objectifs visés
- Moyens à mettre en oeuvre (actions de l'Agenda 21).

La seconde fiche traite des points suivants :

- Evaluation de la situation dans le domaine de l'action projetée
- Objectifs visés (qualitatifs, quantitatifs, délai)
- Analyse de l'action pour vérifier sa compatibilité avec les principes du développement durable (label développement durable, compatible)
- Description de l'action
- Nom des responsables
- Nom des partenaires et mode de participation et
- Choix de la méthode de suivi.

Il a été discuté aussi la date de la conférence de presse, et les personnes qui vont représenter le comité de pilotage pour faire connaître à la population l'ouverture du site sur Internet et la date du Forum avec l'invitation aux habitants de faire partie de notre projet.

Ces personnes sont :

Le groupe d'experts, Mme Juge, M. Lachavanne et M. November; un représentant civil du comité de pilotage, M. Jacques Lance; et deux représentants des Conseillers municipaux, Mme Malagoli et M. Perez-Iriarte.

Pour finir, M. Lachavanne nous a fait comprendre, qu'étant donné que la commune pratique depuis des années, dans certains secteurs, une politique liée aux principes du développement durable, il serait pertinent, à l'occasion de la conférence de presse, d'annoncer ces mesures qui ont été prises par le passé et de les inscrire sous forme d'actions.

Pour ce faire, elles devraient être rédigées par le Conseil administratif et validées par le Conseil municipal. Elles constitueraient nos premières actions liées au développement durable et mettraient en relief ce qui a déjà été entrepris dans ce domaine dans notre commune.

Cette idée a été approuvée par tous les Conseillers municipaux présents car elle exprime d'une certaine façon la conviction de beaucoup de conseillers que Lancy a toujours été une ville respectueuse de l'environnement tout en s'inquiétant du bien-être social de sa population et cela dans un cadre économique maîtrisé.

Séance ordinaire du 31 octobre 2002

C'est pour cette raison que nous invitons par ce vote le Conseil administratif à élaborer un premier train d'actions à inscrire à l'Agenda 21 communal. Ces actions ont trait à :

- l'information
- le Système de management environnemental
- la Coopération au développement du tiers monde.

M. LANCE : Je vous remercie pour cet excellent rapport.

M. SPINUCCI : Tout d'abord, j'aimerais remercier et féliciter Mme Malagoli, car l'exercice n'était pas facile, elle l'a brillamment réussi.

Dire, parler du développement durable ou de l'Agenda 21, ce sont des notions qui sont peut-être, pour certains d'entre nous, et je ne fais offense à personne, quelque peu encore abstraites. J'espère que l'avancement du dossier Agenda 21 communal facilitera la tâche pour la compréhension de cette problématique.

Dans le cadre des études menées actuellement par le groupe de pilotage, effectivement, il a été recensé un très grand nombre de problématiques qu'il y aura lieu d'étudier. Elles peuvent être résumées dans de grands chapitres, je n'irai pas dans le détail, mais j'aimerais tout de même les énumérer. Nous avons :

- les problématiques générales du développement durable,
- les problématiques à dominance environnementale,
- les problématiques à dominance socioculturelle,
- les problématiques à dominance économique.

Dans chacune de ces problématiques, il y a un nombre extrêmement important de problèmes qui doivent être examinés. L'invitation qui a été faite ce soir au Conseil administratif est de promouvoir, de préparer un premier train de mesures, dans trois chapitres qui nous sont connus, parce qu'on les exerce déjà depuis bien longtemps, et qui concernent l'information, le système de management environnemental et la coopération au développement.

Si je prends uniquement ce dernier chapitre, coopération au développement, il n'est pas nécessaire de vous rappeler que, depuis des décennies, la Ville de Lancy consacre 0,7 % de son budget communal à la coopération au développement. C'est une des mesures peut-être les plus visibles, ce n'est pas la seule, en tout cas financièrement, pas la plus importante. C'est le soutien que nous apportons, moyennant Lancy Coopération Afrique, l'aide aux étudiants qui avaient suivi des cours au CPTG. C'était le centre professionnel technique de Genève, dont les locaux étaient au 63, avenue des Communes-Réunies; mais ce n'est qu'un exemple parmi beaucoup d'autres. Il serait vraiment beaucoup trop long de vous en donner le détail ce soir. Je crois d'ailleurs que la liste des subventions coopération au développement sont disponibles auprès de l'administration.

Voilà ce que je voulais dire M. le Président. Si le vote, qui vous est demandé ce soir, est favorable, ce que je souhaite vivement, le Conseil administratif, lors de la prochaine conférence de presse, qui est agendée pour le mois de décembre, présentera ce premier train de mesures, soit les 3 chapitres dont il a été question tout à l'heure.

Vote accepté à l'unanimité.

Séance ordinaire du 31 octobre 2002**9. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET INFORMATION –
Séance du 18 septembre 2002 –
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**

a) Projet Intranet – présentation et démonstration
=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Pour faire suite au rapport présenté lors du dernier Conseil municipal, une démonstration pratique a été faite devant les membres de la commission par M. Romy de la Société Jahia.

Sans trop rentrer dans les détails techniques, on peut dire que l'intranet possède plusieurs outils.

Un gestionnaire de fichiers qui a été baptisé livre de bord. Il permettra de réaliser des recherches croisées grâce à plusieurs filtres et il sera ainsi possible de rechercher des projets par date, par commission, par Conseil municipal ou par rapporteur et par forme.

L'agenda qui compile les dates des séances et permet des recherches dans les événements prévus ou passés.

Les contacts qui contiennent les coordonnées des Conseillers municipaux, des sociétés et des organismes.

Un forum qui permet de discuter et qui représentera un canal de diffusion. Le courrier électronique avec un carnet d'adresse.

Une gestion de documents qui regroupe les documents de travail, les procès-verbaux des séances de commission et les coordonnées des gens impliqués dans les projets.

Ce système représente une extension du site internet et il permettra aux Conseillers administratifs, Conseillers municipaux et à l'administration d'accéder aux informations internes par le biais d'un mot de passe.

La démonstration a suivi la théorie et de nombreuses questions des commissaires ont été posées. Une formation aura lieu pour les Conseillers municipaux, il suffira d'avoir un ordinateur, branché sur le net, pour bénéficier de ce système.

Concernant le coût, notre Conseiller administratif délégué a déclaré que la réalisation avait coûté Fr. 20'000.--.

**10. COMMISSION DES ECOLES, CULTURE ET LOISIRS
Séances des 12 septembre et 10 octobre 2002 –
Rapporteurs : Mmes Marceline DILONARDO et Annick BOUNOUS**

a) Projet « Pédibus »
=====

Séance ordinaire du 31 octobre 2002

En l'absence Mme Dilonardo, Mme BOUNOUS présente le sujet : Suite à la proposition d'un commissaire, une documentation a été distribuée.

Ce projet consiste à l'accompagnement, à pied, d'enfants par des adultes sur le trajet scolaire afin d'assurer leur sécurité. Il est donc né de l'initiative d'une déléguée à l'enfance de Lausanne et des habitants d'un quartier qui ont pris contact avec les écoles; sur cette base, des propositions ont été faites aux parents afin de connaître leur intérêt.

La commune n'est qu'animatrice, des séances d'information se sont organisées pour mettre au point le projet.

Pour notre Commune, après discussion, il a été décidé que des invitations seront faites aux deux Associations de parents de Lancy pour participer à une prochaine commission des écoles. Ce serait également l'occasion de les entendre sur d'autres sujets, ainsi qu'à la déléguée de Lausanne.

Le 10 octobre 2002, la commission a eu le plaisir d'auditionner les Associations des Parents d'élèves représentées pour le Grand-Lancy par Mme Carole Daverio et M. Manu Carvalho, et pour le Petit-Lancy par Mme Claude Van Holten. Le but de cette réunion étant la constitution d'un réseau pédibus.

Les deux associations, au cours de leur présentation, déplorent le manque de membres au sein des comités. En revanche, l'organisation des fêtes réunit tant parents qu'enseignants et permet de favoriser les contacts. Néanmoins si en été les parcs peuvent être utilisés, en hiver les lieux de rencontres sont rares. Peu de doléances sont formulées et notre président rappelle aux délégués que la commune reste toujours à l'écoute des divers problèmes rencontrés.

Nous entrons alors dans le vif du sujet avec la présentation du projet par M. Marchiando qui relève qu'outre la sécurité, l'aspect associatif dans la commune est très important (participation des enfants, des parents et des bénévoles). L'essentiel est d'ouvrir une ou deux lignes en prototype par exemple puis de faire connaître ce projet par des séances d'information.

Afin de responsabiliser les intervenants, une charte de conducteur peut être établie comme à Lausanne avec signature comme engagement.

Deux écoles pourraient servir d'exemple : En Sauvvy et Tivoli pour lesquelles il serait bon de soumettre le projet aux parents et aux enseignants; si l'intérêt est éveillé, la commune mettrait en place une légère infrastructure et le pédibus pourrait démarrer.

Il nous est rappelé qu'à Lausanne, il existe 15 lignes pour lesquelles 10 personnes et remplaçants assument les trajets. Il serait souhaitable que notre commune soit l'initiatrice sur Genève d'un tel projet et les associations des parents d'élèves pourraient en être les instigatrices.

Un questionnaire devrait être envoyé aux parents afin de justifier les besoins d'un tel service, de plus le pédibus, outre la sécurité, permettrait d'améliorer les contacts entre élèves et parents.

Séance ordinaire du 31 octobre 2002

Une suggestion est retenue : demander aux inspecteurs les noms adresses et âges des enfants, détecter une ligne prototype et réaliser un premier secteur en prenant garde toutefois aux difficultés évidentes qu'un tel investissement rencontrera. L'idée est retenue et une suite sera donnée ultérieurement.

b) Divers

=====

Mme BOUNOUS présente le sujet : Concernant les restaurants scolaires, le service de santé de la jeunesse a procédé à un contrôle de la qualité des repas servis aux enfants par une diététicienne.

Concernant la motion Titeuf : Zep va quitter la commune, la motion restera-telle d'actualité ?

Concernant le 100ème anniversaire de la paroisse St-Luc au Petit-Lancy, il nous est indiqué que le Conseil administratif a alloué Fr. 5'000.-- pour la réfection de l'orgue.

Concernant la rentrée scolaire 2002, les deux inspecteurs MM. Dayer et Duparc ont indiqué que tout s'était bien passé. Dès février 2003, une préoccupation s'impose : la salle de gym du Petit-Lancy sera démolie en raison de la construction des classes pour 2004. On cherche une solution de remplacement pour 5 mois (peut-être la salle de sport de l'école de mécanique) car dès septembre 2003, la salle omnisports sera à disposition

Concernant les effectifs du Petit-Lancy Village, les degrés enfantins sont surchargés tout devrait rentrer dans l'ordre en 2004.

Concernant le danger au niveau de la route de Chancy, notre attention est attirée sur le fait que le préau de l'école n'ayant pas de barrière, les enfants se précipitent sur la route si un ballon roule vers cette artère. Il est suggéré de fermer les jeux ou de poser une barrière, peut-être d'y installer des buissons.

Concernant le parascolaire, les effectifs ayant augmenté, le service a été réorganisé et sous la responsabilité de M. Delieutraz, deux coordinatrices ont été engagées

Une pétition de 15 à 20 signatures a été déposée à l'Ecole de Tivoli afin de prévoir un accueil des enfants dès 07h00 du matin, cela se fait déjà dans d'autres communes, notre commission s'est montrée peu enthousiaste craignant la fatigue des petits devant de si longues journées, néanmoins une discussion est prévue avec le GIAP et les coordinatrices.

Pour le bassin de Tivoli, un commissaire a noté que les grands enfants de Lancy Natation gardent leurs chaussures dans les vestiaires malgré les interdictions, une surveillance serait à prévoir.

La Caroline fête son chemin a prévu la date du 20 septembre 2003 pour sa manifestation.

Le collectif des Palettes envisage également un pavillon scolaire pour la constructions d'un avion. Un avant-projet a été transmis au service des Travaux et Constructions et

Séance ordinaire du 31 octobre 2002

une requête en autorisation de construire sera déposée d'ici 15 jours. La participation de la population est souhaitée et le coût reste à déterminer, le Service des travaux a établi un projet qui sera soumis au collectif, une subvention sera accordée sans exigence quant à sa durabilité.

**11. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE –
Séance du 30 septembre 2002 –
Rapporteur : M. Vincent BERNASCONI**

a) Point de la situation sur les projets d'implantation d'EMS sur le territoire de Lancy

=====

En l'absence de M. Bernasconi, M. LORENZINI présente le sujet (Cliché) : Le Conseil d'Etat désire la réalisation de 20 EMS d'ici 2010. Sur Lancy, 2 EMS, voire 3 pourraient voir le jour. Voici les différentes possibilités étudiées ou en cours d'étude à ce jour :

Petit-Lancy :

1. Lancy-Centre - les Mouilles : projet d'EMS de 60 lits mené par un groupe privé en dessus du futur agrandissement du Centre commercial Lancy-Centre.
2. Route de St-Georges / avenue du Plateau : l'Etat est propriétaire de plusieurs parcelles à cet emplacement, mais cet endroit est réservé pour la construction d'un demi-groupe scolaire par la Ville de Lancy, le projet est donc abandonné
3. Chemin des Tattes-Brûlées / chemin Daniel-Ihly : la commune est propriétaire de plusieurs parcelles, solution intéressante, mais resterait à reloger quelques locataires
4. Lancy-Square / route du Pont-Butin / route de Chancy : Un site le long du chemin de l'Epargne a été abandonné, l'Etat étudie des solutions dans le secteur de Lancy-Square.

Grand-Lancy :

1. Route du Grand-Lancy / Carrefour Pont-Butin : Terrain retenu déjà à l'époque du Foyer de la Vendée. Le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement est réticent car le terrain est très en pente et on a une mauvaise orientation des chambres.
2. Etoile Palettes / aile côté Plan-les-Ouates : dans les 5 derniers étages, transformation de petits studios pour y créer un EMS. Nécessite la création d'un ascenseur en façade. Problématique du coût et du relogement des locataires en place.
3. Angle avenue des Communes-Réunies / chemin des Rambossons : il reste une partie du plan localisé de quartier à réaliser, un immeuble de 6 à 7 étages y étant prévu. Des prises de contact sont en cours

b) Discussion sur les pistes cyclables

=====

En l'absence de M. Bernasconi, M. LORENZINI présente le sujet : Suite à une présentation par le Conseil administratif, il y a un an environ, d'une étude relevant

Séance ordinaire du 31 octobre 2002

tous les tronçons manquants d'un futur réseau cyclable lancéen, avec les coûts y relatifs, la Commission de l'aménagement du territoire a étudié un document réalisé par les Verts qui fixe quelques priorités d'action afin de les fixer dans les investissements du budget 2003, voire 2004 .

Premièrement :

1. Chemin Tressy-Cordy : proposition de démonter la barrière sous l'immeuble 62a-b-c, route du Grand-Lancy. Un commissaire rappelle que celle-ci a été posée à sa demande pour éviter un accident, car des motos et vélos traversaient sous l'immeuble à des vitesses inconsidérées. Il propose par contre que le passage Tressy-Cordy soit indiqué pour les deux roues depuis la place du Château afin d'éviter le carrefour du Grand-Lancy en direction du Petit-Lancy.
2. Avenue Curé-Baud : dans le cadre des aménagements du tram, faire le nécessaire pour terminer la piste cyclable existante
3. Avenue des Morgines : avenue très utilisée avec plusieurs bâtiments scolaires, créer une piste cyclable en résolvant les problèmes de servitudes. Le Conseil administratif va faire le point avec les nouvelles constructions en cours et à venir, et comme vous avez pu le constater tout à l'heure, l'arrêté a été changé dans cette optique
4. Ecoles derrière Gérard-de-Ternier : le Conseiller administratif délégué à l'aménagement précise qu'un projet est prévu dans le cadre de la rénovation du pont des Grandes-Communes. Des pistes et bandes cyclables seront créées sur le pont, sur la route de liaison entre le Pont-Butin et l'avenue des Grandes-Communes, ainsi que sur le chemin du Bac.
5. Chemin de la Colline : prévoir une piste cyclable dans le cadre de l'aménagement du Parc Navazza. Eventuellement à travers celui-ci.
6. Chemin des Verjus : il serait souhaitable de prolonger la piste cyclable du chemin Paul-Maerky en direction du chemin des Courtillets. Faire attention au problème du carrefour avec la route du Grand-Lancy.
7. Chemin du Clos-Semailles-Fraisiers : Le Conseil administratif informe que ce projet a été abandonné.

c) Divers

=====

En l'absence de M. Bernasconi, M. LORENZINI présente le sujet : Une enquête vient d'être ouverte par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement pour la ligne de tram Lancy-Onex-Bernex. Deux tracés sont envisageables, soit le plus logique par la rampe de la Jonction ou éventuellement une liaison par le pont de Lancy, plus difficilement réalisable.

Le projet de construction Ville de Lancy - Paroisse protestante du Grand-Lancy refait surface dans le périmètre Place du 1^{er}-Août, chemin des Courtillets, route du Grand-Lancy. Il s'agirait de la construction de logements ainsi que d'un lieu de culte et de quelques salles pour la paroisse protestante. Pour permettre cette opération, la Ville de Lancy rachèterait la Maison de Paroisse pour permettre à celle-ci de financer son immeuble.

Un commissaire rappelle qu'une demande avait été formulée en commission pour que le Conseil administratif étudie la possibilité d'implanter un parking souterrain sous la

Séance ordinaire du 31 octobre 2002

cour Tressy-Cordy pour remédier au manque de places de stationnement au centre du village qui sera encore aggravé avec la venue du tram.

La halte CFF Pont-Rouge devrait entrer en fonction à la fin de cette année. Le tram Acacias devrait être inauguré en décembre 2004.

**12. COMMISSION DE SECURITE – Séance du 9 octobre 2002 –
Rapporteur : Mme Carla MELVYN**

a) Election du Président et du Vice-président

=====

Mme MELVYN présente le sujet : M. Zehfus a été réélu à la Présidence, ainsi que M. Pasquier à la Vice-présidence.

**b) Approvisionnement économique du pays
- Présentation du point de vue fédéral, cantonal et communal**

=====

Mme MELVYN présente le sujet : Présentation du point de vue fédéral, cantonal, communal de l'approvisionnement économique, par M. Soutter du Département de l'économie, qui se félicite que la commune de Lancy s'intéresse au sujet. Jusqu'en 1983, l'Office cantonal pour l'approvisionnement se nommait Office de Guerre. Nous vivons dans la mondialisation, la globalisation, les conceptions se sont modifiées, mais il ne faut pas oublier que la Suisse vit des importations : matières premières 100 % - denrées alimentaires 42 % - énergie 85 %. Cette dernière : Pétrole et gaz 100 % - électricité 40 % - solde 50 % d'importation

Les transports terrestres, fluviaux et aériens assurent plus de 100.000 tonnes d'approvisionnement quotidiennement.

La loi LAP sur l'approvisionnement économique stipule que les cantons doivent prendre les mesures pour assurer le ravitaillement. Il ne s'agit plus de guerre, mais tout baisse de production qui pourrait se produire peut nous affecter.

La Confédération précise trois domaines : l'alimentation - l'énergie - les produits thérapeutiques. Par exemple, lors de l'accident de Tchernobyl, certaines communes ne trouvaient pas les stocks des pastilles d'iode. Les réserves relèvent en grand partie des structures privées, c'est le domaine de l'alimentation qui concerne plus les communes.

M. Bise explique que si la Confédération devait ordonner la mise en place d'un rationnement, les tâches administratives seront compliquées. Le délai laissé par Berne est de 10 jours pour distribuer les cartes d'alimentation. Une information rapide ainsi que le lieu de ravitaillement est indispensable. L'autorité politique doit nommer un responsable, pour Lancy c'est M. Bise, lui-même qui doit organiser les structures pour le Grand et Petit Lancy. Les généralités sur l'approvisionnement seront en partie publiées dans le Lancéen.

Séance ordinaire du 31 octobre 2002

Permettez-moi maintenant, de vous suggérer, en tant que doyenne, ayant déjà vécu le temps des cartes de rationnement, de ravitaillement, avec timbres, coupons et autres « parafenelia », afin d'éviter tout débordement de dernière minute commencer, chers Conseillers administratifs, et chers collègues Conseillers municipaux d'aller faire vos provisions de ménage pour que l'éventualité ne devienne pas la fatalité.

c) Divers

=====

Mme MELVYN présente le sujet : Passage piétons chemin du Bac peu visible à cause d'un taillis touffu.

Problèmes de graffitis à l'immeuble de la commune 8-10-12, avenue du Petit-Lancy, angle chemin de Vert-Pré. Déjà effacés.

13. RESOLUTION DU PARTI RADICAL « LE MAILLON MANQUANT »

Mme DANCET : donne lecture de la résolution.

J'aimerais vous donner encore quelques explications sur le titre « Le maillon manquant ». Il est connu qu'au cycle d'orientation, post-obligatoire et à l'université, il existe des conseillers sociaux et psychologues au service des jeunes.

Au niveau de l'école primaire, ces deux postes font défaut, ce que j'appelle le « maillon manquant ». A cause de cette carence, des situations de détresse qui peuvent impliquer directement ou indirectement des enfants au premier degré, les parents et les enseignants ensuite peuvent se développer. Des expériences effectuées dans d'autres communes, où des réseaux ont été constitués, ont permis d'éviter des erreurs de parcours, qui, dans certains cas, se sont révélés tragiques.

J'aimerais vous citer l'exemple qui, à l'époque avait défrayé la chronique, d'une petite fillette maltraitée pendant plusieurs années. L'origine a eu comme théâtre une école de notre commune, alors que personne d'entre nous n'était au courant. Ce cas aurait pu être évité ou amoindri si un réseau avait existé. Mon but, bien sûr, est de mettre les enfants au cœur de cette réflexion, mais aussi d'assurer une utilisation optimale de tous les moyens, de toutes les ressources dont nous pourrions disposer. Il me paraît difficile de chercher à enrayer l'inadaptation d'attente actuelle de l'école par la seule approche de l'école. Seule la prise en compte de l'enfant donne une perspective systémique et permet d'appréhender dans ce qu'il est réellement.

Je voulais juste vous dire que le but d'une résolution est de mettre en exergue les problèmes, et non pas d'en donner simultanément la solution.

Mme JELK-PEILA : Quant à moi, j'en avais averti Mme Dancet, je trouve cette initiative excellente. Je pense qu'il est très important maintenant, pour tout le monde, pour les professionnels, pour les enfants et pour toutes les personnes de savoir, en cas de difficulté ou quand on suppose qu'une difficulté existe, d'avoir la possibilité de pouvoir faire appel, ou de contacter les personnes qui sont le plus à même d'apporter des solutions.

Séance ordinaire du 31 octobre 2002

Actuellement, une des grandes difficultés qu'on peut rencontrer dans l'enseignement, c'est de se trouver seul face à un problème, sans savoir à quelle porte frapper, et de devoir mettre en œuvre des systèmes qui sont relativement lourds, notamment en faisant appel au niveau cantonal. Il existe un certain nombre de choses, par exemple, il existe une cellule de crise qui est composée de 2 psychologues, qui doivent intervenir dans tous les cas sur le canton. C'est clair que ce n'est pas du tout adapté, ce n'est pas suffisant, et je pense que la mise en réseau d'un certain nombre de personnes pourrait faire en sorte que des situations trouvent plus rapidement leurs solutions, et que certaines situations de détresse trouvent aussi une réponse mieux adaptée.

Comme disait Mme Dancet, on n'a pas de solution toute prête, mais je pense que soulever le problème et le renvoyer en Commission sociale est une excellente initiative que j'approuve des deux mains.

La résolution est renvoyée en Commission sociale.

14. PRESENTATION DU COMPTE RENDU ADMINISTRATIF 2001

M. SPINUCCI : Vous avez trouvé sur vos tables le compte rendu administratif pour l'année 2001. C'est un document qui est obligatoire par la loi sur l'administration des communes, je crois que vous le connaissez, la majorité d'entre vous le connaît.

Il y a trois volets qui correspondent aux dicastères de chacun des trois Conseillers administratifs.

Je pense qu'il n'y a pas lieu d'en dire plus, vous connaissez parfaitement bien comment il est articulé.

15. PRESENTATION DU BUDGET 2003

M. FOLLMY : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme le veut la loi sur l'administration des communes, j'ai le plaisir et l'honneur au nom du Conseil administratif de soumettre à votre examen et à votre approbation les projets de budgets de fonctionnement et d'investissements de notre Ville pour l'année 2003.

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT
GENERALITES**

Hors immeubles, le budget de fonctionnement atteint aux revenus la somme de Fr. 66,45 millions contre Fr. 70,20 millions aux comptes 2001, ce qui correspond à un recul de 5,3 %. En revanche, par rapport au budget 2002, cela représente une augmentation de 5,1 %.

Séance ordinaire du 31 octobre 2002

Du côté des charges, celles-ci ascendent à Fr. 65,78 millions, nominalement en baisse de 3,4 % par rapport aux comptes 2001, mais en progression de 5,3 % par rapport au budget 2002.

Ceci nous donne un excédent de recettes au budget 2003 de Fr. 0,67 million.

**REVENUS
L'IMPOT COMMUNAL**

Comme vous le savez pertinemment, l'essentiel de nos revenus provient de l'impôt communal exprimé en centimes additionnels ajoutés aux francs de l'impôt cantonal.

Personnes physiques

Pour les personnes physiques, le département des finances nous indique une croissance de 7,0 % du produit de l'impôt communal en deux ans, soit de 2001 à 2003, tout en indiquant que la situation spécifique de chaque commune doit être appréciée pour elle-même sur la base des informations que nous pourrions disposer, y compris de notre connaissance concrète de notre assiette fiscale communale.

« Faible croissance après le virage conjoncturel et aucune amélioration notable sur le marché du travail » pouvait-on lire récemment dans la presse qui relayait ainsi les principales conclusions du rapport d'automne des prévisions conjoncturelles pour 2002 et 2003 en Suisse du centre de recherches conjoncturelles de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. La problématique des services financiers et bancaires qui n'avait pas été suffisamment prise en compte jusque-là par l'institut en question a conduit à une révision sensible à la baisse des données économiques de base du pays. Par ailleurs, la consommation, principal moteur de soutien à la conjoncture, commence à s'essouffler quelque peu.

On le sait, les conjoncturistes se trompent régulièrement mais ils indiquent néanmoins la tendance générale. Qu'en est-il dès lors pour Genève ?

Jusque-là le Canton s'en sort, semble-t-il, mieux que le reste de la Suisse, même si des difficultés sont rencontrées notamment dans le secteur bancaire et de certains services. En effet, la population continue de s'accroître ; le nombre de frontaliers et de permis B également ; de nouvelles entreprises viennent s'installer et le marché de l'emploi enregistre encore une évolution positive. Il est vrai qu'à l'inverse le chômage est en phase d'augmentation et que la morosité semble gagner de nombreux secteurs.

Quant à Lancy, nous pouvons faire les remarques suivantes :

- tout d'abord, les estimations du produit de l'impôt cantonal 2003 pour les personnes physiques ont été élaborées sur la base du produit des impôts 2001 qui est, à ce jour, un estimé dont nous ne connaissons la réalité qu'avec le bouclage des comptes 2002 ;
- d'autre part, il faut se rappeler que le correctif en plus ou en moins entre l'estimé du produit des impôts 2002 et le produit réel 2002 n'interviendra qu'au bouclage des comptes 2003 ;
- quant à notre assiette fiscale, si nous savons que le rendement du centime communal progresse de façon moindre par rapport à la moyenne cantonale surtout lorsque la conjoncture est favorable, il se trouve qu'il est aussi plus résistant lorsque celle-ci donne des signes de faiblesse ;

Séance ordinaire du 31 octobre 2002

- il convient enfin de relever que le différentiel du nombre d'emplois en 2003 à Lancy devrait demeurer positif. En effet, avec l'ouverture du centre commercial et de loisirs de La Praille, l'installation au début de l'année prochaine à la route de Chancy de la Banque SCS Alliance et la reprise par Ernst & Young d'une partie du personnel d'Arthur Andersen, ce ne sont pas moins de 850 nouveaux emplois qui sont en train de converger sur le territoire communal, de quoi certainement plus que compenser le départ de Compaq, de Tetra-Pak ou encore les restructurations qui pourraient encore subvenir d'ici là, même si l'assiette fiscale n'est pas forcément équivalente.

Il s'ensuit, Mesdames et Messieurs, qu'au vu des remarques qui précèdent, nous avons retenu les hypothèses suivantes pour le budget 2003 :

- nous avons opté par prudence pour une croissance de 2,0% en deux ans, entre 2001 et 2003, soit à peine plus du quart de celle préconisée par le département des finances ;
- nous avons ensuite adapté cette valeur au nombre d'habitants qui a passé de 25'444 au 30 juin 2000 à 26'097 au 30 juin 2002, soit une augmentation de 653 habitants en l'espace de deux ans ;
- notre indice de capacité financière s'étant amélioré de 4 points en l'espace de deux ans, notre part privilégiée qui, je vous le rappelle, correspond à la part d'impôt communal de domicile, par effet s'est détériorée de 2,32 % ;
- il en résulte une valeur nette de production du centime « personnes physiques » 2003 estimée à Fr. 927'259.-- contre une valeur de Fr. 920'499.-- aux comptes 2001, ce qui constitue une progression finale de 0,7 %.

Personnes morales

Pour les personnes morales, l'administration fiscale table sur un recul de 9,9% en deux ans de l'impôt sur le bénéfice et le capital, y compris le produit de dissolution des sociétés immobilières.

Nous avons pris cette estimation, ce qui nous donne, à partir des comptes 2001, une valeur nette de production du centime « personnes morales » 2003 de Fr. 53'514.-- contre Fr. 75'012.-- aux comptes 2001.

Produit de l'impôt communal

En maintenant à 48 le montant des centimes additionnels, nous obtenons un produit de l'impôt communal de Fr. 47,08 millions contre Fr. 47,78 millions aux comptes 2001.

LES AUTRES REVENUS

Les autres revenus sont estimés aux valeurs suivantes :

- taxe professionnelle : Fr. 5,80 millions contre Fr. 7,30 millions aux comptes 2001, année qui sera certainement considérée comme exceptionnelle ;
- fonds de péréquation intercommunale : Fr. 3,00 millions contre Fr. 4,18 millions aux comptes 2001. Ce fonds est en rapport direct avec l'évolution du produit des impôts des personnes morales qui, comme nous venons de le voir, est en recul sensible ;
- loyers du patrimoine administratif : Fr. 2,77 millions contre Fr. 2,73 millions en 2001 ;
- revenus divers : Fr. 3,06 millions contre Fr. 3,31 millions aux comptes 2001 ;

Séance ordinaire du 31 octobre 2002

- part aux recettes cantonales : Fr. 0,29 million contre Fr. 0,36 million aux comptes 2001 ;
- subventions à recevoir : Fr. 1,15 million contre Fr. 1,61 million aux comptes 2001.

IMMEUBLES LOCATIFS

A titre indicatif, la gestion des immeubles locatifs appartenant à la Commune devrait apporter Fr. 9,80 millions, compensés par les frais, les intérêts, les amortissements et les mises en réserve.

1.3. CHARGES

Le premier poste concerne les dépenses pour le personnel. Il devrait ascender à Fr. 18,22 millions en 2003, charges sociales comprises, montant à comparer aux Fr. 18,69 millions inscrits au budget 2002, soit un recul de Fr. 0,47 million. A l'intérieur de ce poste, il convient toutefois de relever des évolutions diverses.

Tout d'abord au chapitre des traitements, ceux-ci passent de Fr. 13,10 millions au budget 2002 à Fr. 13,40 millions au budget 2003, soit une augmentation de Fr. 302'000.-- ou de 2,3 %, qui se décompose de la manière suivante :

ajustement indexation entre B2002 (1,6 %)	- Fr. 108'000.--
et la réalité 2002 (0,6 %)	+ Fr. 117'000.--
indexation au coût de la vie de 1,0 %	+ Fr. 78'000.--
augmentations statutaires	+ Fr. 186'000.--
diverses mutations (effet net)	+ Fr. 29'000.--
autres	+ Fr. 302'000.--
soit un total de	+ Fr. 302'000.--

Au chapitre des charges sociales, celles-ci sont en recul de Fr. 804'000.--, principalement en raison des provisions suffisantes constituées au cours de l'exercice 2002 au niveau des pré-retraites et retraites pour le personnel suite à l'introduction du nouveau statut du personnel, ainsi qu'au niveau des retraites pour le Conseil administratif.

Le second poste en importance concerne la rubrique « biens et services ». Pour l'an 2003, le montant figurant au budget s'élève à Fr. 18,10 millions contre Fr. 16,26 millions au budget 2002 et Fr. 15,48 millions aux comptes 2001. L'augmentation de Fr. 1,84 million de 2002 à 2003 s'explique pour l'essentiel de la manière suivante :

augmentation du budget d'entretien courant	
des bâtiments publics	+ Fr. 507'400.--
achat de marchandises et autres fournitures	+ Fr. 202'700.--
augmentation du budget nettoyage par des tiers	+ Fr. 160'800.--
énergie	+ Fr. 126'400.--
augmentation du budget d'entretien d'objets mobiliers	+ Fr. 120'000.--
honoraires et prestations diverses	+ Fr. 114'700.--
augmentation du budget d'entretien des routes et canalisations	+ Fr. 108'000.--
loyer interne du CASS aux Communes-Réunies	+ Fr. 100'000.--
location de nouvelles bennes enterrées	+ Fr. 95'000.--
augmentation du budget d'entretien diverses installations fixes	+ Fr. 62'200.--
augmentation du budget d'entretien des espaces verts	+ Fr. 60'400.--

Séance ordinaire du 31 octobre 2002

Le troisième poste concerne les amortissements économiques. Ceux-ci sont évalués à Fr. 10,79 millions contre Fr. 10,28 millions au budget 2002 et Fr. 10,73 aux comptes 2001 ; au fil des années, ils demeurent relativement constants. Ils sont transférés comme recettes au budget des investissements.

Quatrième poste, les intérêts bruts de la dette devraient atteindre la somme de Fr. 5,15 millions en regard de Fr. 5,13 millions au budget 2002 et Fr. 4,48 millions aux comptes 2001. Leur évolution dépend bien sûr en grande partie de la réalisation du programme d'investissements tel qu'il a été conçu.

Les contributions et dédommagements aux autres collectivités qui regroupent notamment la compensation financière aux communes frontalières, le SIS, les Evaux, l'ACG, le parascolaire (GIAP) et la Fondation pour l'animation socioculturelle passent de Fr. 5,02 millions aux comptes 2001 à Fr. 5,36 millions au budget 2002 et à Fr. 5,79 millions au budget 2003. L'augmentation de Fr. 430'000.-- entre 2002 et 2003 est à rechercher avant tout dans une part accrue aux frais du GIAP, du SIS et du centre des Evaux, sans oublier une contribution supplémentaire aux communes frontalières.

Mentionnons encore la somme de Fr. 6,57 millions au titre de subventions, à mettre en regard des Fr. 5,58 millions au budget 2002. Le million supplémentaire est à mettre presque exclusivement au compte de nouvelles subventions pour le Lancy FC et pour la future crèche du Plateau actuellement en construction et qui deviendra opérationnelle à partir de la fin de l'été prochain.

EXCEDENT

En ajoutant à ces chiffres quelques postes secondaires, nous obtenons un total de dépenses sans les immeubles de Fr. 65,78 millions, ce qui laisse apparaître, après intégration du résultat positif des villas de Fr. 0,51 million, un excédent de recettes de Fr. 666'088.--.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Passons maintenant à l'examen du budget des investissements. Les dépenses prévues pour 2003 résultent premièrement des crédits déjà votés et par conséquent engagés pour un total qui se monte à Fr. 20,40 millions.

Une seconde partie des dépenses d'investissements pour 2003 comprend les intentions pour un total de Fr. 17,21 millions.

La part du lion revient toujours aux écoles avec un montant de Fr. 14,5 millions. Cela concerne, bien sûr, l'extension de l'école du Petit-Lancy avec la salle omnisports, mais aussi l'assainissement du bassin de natation de l'école En-Sauvy.

Les routes et chemins communaux devraient absorber une part s'élevant à Fr. 3,4 millions. Cela concerne avant tout la réfection du viaduc des Grandes-Communes, le démarrage, espérons-le, du parking de Lancy-Sud, la poursuite des travaux au pont des Briques, l'écomobilité au chemin des Palettes, etc.

Pour les parcs et promenades, des investissements pour un total de Fr. 2,3 millions sont prévus, s'agissant entre autres de l'aménagement de la partie supérieure du parc

Séance ordinaire du 31 octobre 2002

Navazza, de l'espace public à Champs-Gottreux et du lancement de l'étude de surface à Lancy-Sud, etc.

Pour le sport et les loisirs, un montant de Fr. 2,2 millions devrait y être consacré. Cela concerne le démarrage de la réfection technique de la piscine de Marignac, l'étude de la transformation du stade de Lancy-Florimont ainsi que la reprise de l'étude du centre socioculturel de Lancy-Sud, sans oublier le début de la transformation de la Ferme Navazza.

Pour la jeunesse, la crèche au parc Emile-Dupont verra son achèvement en 2003 et un montant de Fr. 1,7 million est prévu à cet effet l'année prochaine.

Au niveau social, ce sera la fin de l'aménagement du CASS du Grand-Lancy avec un solde de l'ordre de 0,5 million.

Divers aménagements et assainissements tant au niveau des déchetteries que des jardins familiaux d'Onex auxquels nous devons participer engendreront des dépenses de près de 0,5 million.

En ajoutant à ces divers objets quelques postes de moindre importance, nous obtenons un total de dépenses au titre du patrimoine administratif de Fr. 26,15 millions, dont Fr. 12,8 millions en intention.

A cela s'ajoutent celles touchant au patrimoine financier, en particulier :

- la rénovation du groupe des Recluses, aux Ormeaux
- la rénovation de l'immeuble, place des Ormeaux
- la fin de la rénovation du 8/10/12 Petit-Lancy
- la rénovation des façades du rez supérieur de l'immeuble 70, Pont-Butin
- plus quelques postes de moindre importance
- y compris l'enveloppe pour les réserves de terrains

pour un montant de Fr. 11,5 millions, dont Fr. 4,4 millions en intention.

Nous arrivons ainsi à des dépenses brutes prévisibles de Fr. 37,6 millions contre Fr. 35,4 millions au budget 2002.

Sur le plan de la trésorerie, le financement des investissements 2003 est prévu comme suit :

Transfert du budget de fonctionnement (autofinancement)	Fr. 13,0 millions
Subventions diverses et autres recettes	Fr. 5,2 millions
Utilisation des réserves déjà encaissées	- Fr. 2,5 millions
Montant à emprunter	<u>Fr. 21,9 millions</u>
	Fr. 37,6 millions

Le montant de Fr. 21,9 millions à emprunter sert à financer les investissements du patrimoine administratif à hauteur de Fr. 12,0 millions et ceux du patrimoine financier pour Fr. 9,9 millions.

Après ce tour d'horizon quelque peu aride, je voudrais vous soumettre quelques réflexions qui ont guidé le Conseil administratif dans l'élaboration de ces budgets.

Au niveau du budget de fonctionnement

Séance ordinaire du 31 octobre 2002

Avec le budget 2003, et pour la troisième année consécutive, nous avons affaire dans le cadre du changement de système fiscal à des prévisions de prévisions au plan des recettes fiscales, puisque le budget a été construit sur la base des données 2001 qui sont, en l'état, encore des prévisions. Il nous a fallu opter pour une vision prudente de la situation, mais les quelques informations dont nous disposons sur 2001, nous permettent de voir l'avenir en toute confiance.

Au chapitre des dépenses de fonctionnement

Nous poursuivons notre politique menée depuis trois ans qui consiste à mettre l'accent sur l'entretien de notre patrimoine et au renouvellement de l'équipement qui s'use, mais aussi à donner une réponse à des demandes des communiens telles que la petite enfance avec l'ouverture dans le courant de l'année prochaine de la crèche du Plateau, l'ouverture en début d'année prochaine du CASS du Grand-Lancy, ou encore à faire face à des évolutions de sociétés communales, s'agissant du mariage des deux clubs de foot de Lancy, s'il se réalise.

Au niveau des investissements

Quant au programme d'investissements, je pourrais reprendre les mêmes réflexions que l'année dernière, à savoir :

Le budget peut paraître important. Il résulte une fois de plus du décalage dans le temps de 2002 à 2003 d'un certain nombre de projets, ce qui démontre que ceux-ci prennent du temps à être conçus, proposés, acceptés et mis en œuvre. Il convient toutefois de relever qu'à la différence des années antérieures, l'année 2003 verra véritablement la réalisation et la fin de plusieurs équipements ; pour cela il suffit de relever le montant des crédits déjà voté à ce jour qui est certainement le plus élevé qu'on ait connu à ce stade.

Ensuite, pour ceux qui craignent un accroissement de dette trop important, je relèverai qu'à fin 2002, en raison du décalage dans le temps, les projections faites à ce jour nous démontrent déjà que l'ensemble des investissements sera pratiquement autofinancé. Donc, il n'y a rien à craindre de ce côté-là.

Il convient également de relever que pour 2003, près d'une moitié du nouvel endettement sert à financer les investissements du patrimoine financier, à savoir celui qui est productif d'un rendement, ce qui a pour effet de peser moins lourd dans le budget.

Dernier élément que l'on pourrait souligner à propos du budget des investissements, ce dernier exprime une volonté de réalisation qui se traduit par des projets sous forme d'intention qui ne se réalisent pas forcément tous.

En conclusion, nos budgets sont sains et solides. Ils permettront de remplir notre mission qui consiste en particulier à :

- être solidaire et proche de nos habitants qui recherchent une meilleure qualité de vie,
- être solidaire et proche de nos aînés, comme des jeunes, ici et ailleurs dans le monde,
- être solidaire et proche de ceux qui se trouvent toujours dans la précarité ou la difficulté,
- être solidaire et à l'écoute des sociétés communales et de toutes les personnes qui s'engagent dans la vie sociale de la commune,
- être proche de notre personnel qui fournit des prestations de qualité.

Séance ordinaire du 31 octobre 2002

Avant de terminer, je voudrais, au nom du Conseil administratif, remercier les chefs de service et tous les collaborateurs qui ont été associés de près ou de loin à l'élaboration et à la confection des budgets 2003.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir renvoyer ces deux budgets à la Commission des finances pour examen.

16. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme BOUNOUS : M. le Président, c'est avec chaleur que du fond du cœur que nous vous remercions pour notre réunion du week-end dernier. Joie, gaieté et amitié, nous avons tout trouvé, merci.

M. LANCE : Merci pour tous ces remerciements. Merci pour votre participation. C'était une réussite. J'aimerais encore associer à ces remerciements, notre Secrétaire générale qui a fait un gros travail par rapport à l'organisation de cette course. On peut applaudir également Mme de Garrini.

M. AUGSBURGER : En tant qu'ancien membre du comité de gestion du centre Marignac, je suis étonné que la Ville de Lancy soit approchée pour financer un hangar servant à abriter le chantier de construction d'un avion, projet essentiellement privé.

M. BAERTSCHI : Le Conseil administratif n'ayant pas répondu, je pose la question en espérant que la réponse va arriver. Nous avons décidé, la dernière fois, de mettre les jetons de présence de la séance du mois d'août pour les personnes qui ont été victimes des inondations en Europe et dans le monde. J'aurais bien aimé savoir quels sont les résultats, puisque c'est le Conseil administratif qui était chargé de ventiler au mieux cette somme.

M. PASQUIER : Deux questions et une proposition. J'avais déjà soulevé, lors de notre dernière séance le 26 septembre, mes inquiétudes concernant le dépassement de budget pour la construction du stade et du centre commercial. On en a fait largement écho depuis la séance commune des travaux et constructions concernant ces surcoûts pour les mesures de sécurité à la gare de la Praille, où tout le monde rechigne à rallonger ces dépenses, les CFF ou la Ville de Genève. Est-ce qu'il ne serait pas opportun que le Conseiller administratif délégué nous donne quelques éléments ce soir.

Je m'adresse encore au Conseil administratif, le 4 décembre prochain, vous savez tous, à Berne, aura lieu l'élection de la succession de Ruth Dreifuss, une de nos concitoyennes est candidate, alors qu'entend faire le Conseil administratif, parce qu'effectivement, ce Conseil municipal pourrait aller soutenir cette candidature à Berne. Etant donné que les Socialistes ne se bougent pas, c'est la raison de mon intervention.

C'est une proposition qui pourrait paraître démagogique, mais elle émane de la commune d'Onex qui vient de publier dernièrement, dans le bulletin communal, qui

Séance ordinaire du 31 octobre 2002

s'appelle l'Onésien, un petit pavé pour le recrutement des futurs Conseillers municipaux.

Permettez-moi de vous en faire la lecture, vous verrez que c'est intéressant, et je me permettrai de vous transmettre le document, et je laisse le soin au Conseil administratif d'étudier cette proposition.

« La Mairie en vue, Conseillers, Conseillères municipales, pourquoi pas vous. Notre cité a besoin de vous. Au printemps prochain, auront lieu les élections municipales, chaque parti désignera ses candidats aux postes de Conseillers municipaux. N'hésitez pas à vous engager, les élections ne sont pas le privilège de quelques-uns, mais de toutes celles et ceux qui peuvent voter. Nous vous encourageons à vous lancer dans cette arène. Le rôle de Conseiller municipal vous passionnera et vous apportera beaucoup dans le domaine des relations humaines. Les moments passés au sein du Conseil municipal durant 4 ans, durée d'un mandat renouvelable, procurent une expérience unique. Notre démocratie repose sur l'engagement volontaire des citoyens, faites ce pas, et venez apporter votre contribution au rôle de citoyen et de citoyenne dans l'un des 6 partis actuellement représentés au Conseil municipal. Pour faciliter votre premier contact, nous vous donnons ci-après les coordonnées de ces 6 partis, avec le nom du responsable. »

C'est signé le Conseil administratif de la ville d'Onex.

M. PASQUIER : Je pense que ce pourrait être intéressant pour chacun de ces partis si on pouvait envoyer, sous la forme d'un tout ménage, peut-être un encart dans le cadre du Lancéen, si cela est possible, ce genre d'annonce.

M. CHOBAS : Une réponse à M. Augsburger pour lui dire que le projet qu'il a évoqué tout à l'heure sera lui-même examiné par la Commission sociale, lors de la prochaine séance. Il n'y a pas de décision que le Conseil administratif ait pris à cet égard. Vous aurez donc l'occasion, si ce n'est pas vous, en tous les cas un membre de votre groupe, de faire part de toutes les remarques que vous avez à faire à propos de ce projet, cela cas échéant, en présence des principaux concernés.

17. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.

M. LANCE : Je lève cette séance en vous remerciant de votre participation, en invitant tout le monde à la cave.

La séance est levée à 22 heures.

Le Secrétaire :

François BAERTSCHI

Le Président :

François LANCE